



www.genea24.fr

Amicale Genea24

Adresser tout courrier à :

chez Madame Geneviève COULAUD
24 Place Gambetta 24100 – BERGERAC.

Mail : contact@genea24.fr

Président : **Monsieur Lionel FILET**

Objet :

**Entraide
Généalogie
Dordogne**

Association loi 1901
fondée en 2014.

Siret numéro
808 669 337 0012

2^e Assemblée Générale 2017. Compte Rendu

La deuxième assemblée générale s'est déroulée par consultation internet entre le 7 et le 22 mars 2017.

Ont participé 60 membres sur les 64 adhérents connus au 1^{er} mars Absents : Bernard Rigaud (pour la deuxième année) et MM. René Deffieux, Jean-Charles Lapierre et Christian Duthel. Soit 60 questionnaires remplis sur webquest. Le vote est clos le 22 mars. Pour rappel deux absences consécutives sans excuse entraînent la radiation.

Les rapports : Moral du président, d'activités par la secrétaire et financier par le trésorier sont approuvés à l'unanimité. Confirmation pour ne pas demander pour le moment de cotisation annuelle tant que l'on peut s'en passer. Seule une cotisation d'entrée pour le moment.

Les huit candidats au CA ont été acceptés à l'unanimité. Soit Mmes B. Fondriest, M. Grenier, N. Sarreau et K. Toustou (Membre sortant), MM. S. Chaminade, JL Filet (Membre historique sortant), J. Liut, P. Millet (Membre historique sortant).

Le prévisionnel a été adopté aussi à l'unanimité avec le 1^{er} octobre Portes ouvertes à Bergerac. 30 personnes envisagent de participer à l'aminade, 3 personnes pour aider au Haillan, et 15 pour l'organisation des PO.

Pour le bulletin « Lou Péri Doc » une note moyenne de 9,25 sur 10. Un quart souhaite une version papier payante et la moitié peut être. Pour répondre à une question : les adhérents (uniquement) reçoivent par email un lien vers le bulletin. Là vous avez la possibilité de le télécharger (faire clic droit) et d'imprimer ce que vous voulez. Les autres personnes extérieures à l'amicale ne peuvent que le lire sur calaméo sans téléchargement.

Autre question posée : pourquoi pas un CA avec un nombre impair de membres? On était 8, on passe à 12. Pour une décision en cas d'égalité la voix du président compte double (article 11 des statuts).

Merci pour vos messages de soutien et meilleurs vœux de bonne santé pour ceux qui regrettent de ne pas pouvoir en faire plus. Votre présence là est déjà importante.

Fait le 22 mars 2017.